



Concours proposé par l'Union des Délégués de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres

EDITO DU DASEN, M. Arnaud LECLERC :

Au sein de notre société, le sens civique, le vivre ensemble, la capacité collective de résilience ont au cours des derniers mois été mis en tension en regard d'une situation de crise soudaine, nationale et fortement anxiogène. L'école de la République, bouleversée dans son fonctionnement usuel, a dû réagir, s'adapter à ce nouveau contexte. À leur retour en classe, les élèves ont concrètement mis en œuvre un comportement citoyen et solidaire permettant

l'appropriation et les respects de nécessaires règles sanitaires supplémentaires, encadrés par des enseignants, des personnels et des agents des collectivités d'un remarquable professionnalisme. Cette expérience collective a concrètement démontré aux élèves que la citoyenneté ne constitue pas un concept abstrait, purement intellectuel. Elle recoupe au contraire un champ d'actions concrètes, quotidiennes, solidaires et démocratiques. Elle est, tout autant que la laïcité, une mise en œuvre explicite des valeurs essentielles de notre République. Inscrite dans la loi depuis 2013, le Parcours citoyen a pour objectif de donner une cohérence d'ensemble aux apprentissages et aux expériences des élèves, du primaire à la terminale, en matière d'acquisition des principes civiques de notre société.

Pour enrichir ce parcours, les DDEN des Deux-Sèvres ont toujours été d'un soutien précieux. Depuis 2019, ils ont créé le concours, «l'aventure citoyenne» qui constitue une dynamique motivante, susceptible de donner corps aux apprentissages. Après avoir apporté leur aide financière à de nombreux projets d'école, les DDEN ont ainsi décidé d'offrir aux lauréats de ce concours un voyage pédagogique qui s'appuie sur la richesse de notre territoire. L'expérience montre que cette démarche, fondée sur le dialogue entre intervenants et participants, est un moteur essentiel pour aider nos élèves à acquérir la connaissance des principes républicains, développer leur esprit critique et construire leur citoyenneté.

 académie Poitiers direction des services départementaux de l'éducation nationale Deux-Sèvres	Arnaud Leclerc Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
	Direction des services départementaux de l'éducation nationale 61 avenue de Limoges 79026 Niort cedex www.ac-poitiers.fr Twitter

1- LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours "l'aventure citoyenne" : un travail de mémoire, devoir d'histoire et de construction d'un citoyen responsable.

Il vise trois objectifs principaux :

- * Engager l'élève dans une démarche de réflexion sur le bien vivre ensemble, la définition de la citoyenneté et des valeurs qui en découlent.
- * Développer l'éducation aux médias, décrypter l'information, paroles et images.
- * Aiguiser l'esprit critique pour se forger « son » opinion.

2- POUR QUI ?

Le concours s'adresse aux élèves des cycles 1, 2 et 3 des écoles et collèges publics du département des Deux-Sèvres.

Il peut être un support de réflexion partagé entre une ou plusieurs écoles et un collège dans le cadre de la liaison CM2-6ème par exemple.

L'inscription peut être individuelle, pour un groupe d'élèves seulement ou pour une classe entière.

3- ON FAIT QUOI ?

Les productions peuvent prendre différentes formes :

- article,
- vidéo,
- podcast,
- bande dessinée,
- autres...

4- ON PARLE DE QUOI ?

Deux thématiques de réflexion sont proposées : chaque école choisit celle qui lui convient.

1- Voyage dans la mémoire :

Cette thématique consiste en une collecte et transmission d'informations locales et/ou familiales sur le vécu des populations pendant les conflits.

Ressources possibles :

- [le Centre Régional Résistance et Liberté de Thouars](#),
- les associations d'anciens combattants.

2- Voyage au cœur de la citoyenneté :

Cette thématique consiste en une réflexion sur un des axes suivants :

- l'accueil de l'Autre (nouvel élève dans la classe, venu d'une autre école, d'un autre département, d'un autre pays...),
- l'acceptation des différences,
- le bien vivre ensemble.

5- POUR QUAND ?

Dépôt des candidatures :

fin des vacances d'hiver.

Remise des travaux :

30 avril de l'année scolaire en cours.

Remise des prix :

second samedi de mai de chaque année scolaire lors de l'Assemblée Générale de l'Union des DDEN79.

6- COMMENT PARTICIPER ?

- Les participants s'engagent à respecter le calendrier fixé par les DDEN pour l'inscription au concours et l'envoi de leurs travaux.
- Les participants seront totalement libres de conduire leur projet sans aucune ingérence des DDEN.
- Le droit à l'image est rappelé pour les mineurs (nécessité des autorisations juridiques).
- L'autorisation, pour libre utilisation des droits d'auteurs des productions est donnée à titre gratuit à l'association des DDEN 79.
- Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de retirer une candidature si les règles de citoyenneté n'étaient pas respectées. La copie intégrale d'extraits d'ouvrages entraîne la disqualification.

7- ON GAGNE QUOI ?

Une dotation financière (valeur de 100 euros, 300 euros, 500 euros) récompensera l'école lauréate qui en disposera à sa guise (achat de matériel pédagogique, livres, abonnements...).

Pour les classes entières engagées, une journée découverte du CRRL de Thouars sera prise en charge (transport et activités).

8- PARTENAIRES

- [Centre Régional Résistance et Liberté de Thouars](#),
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres,
- DDEN79.

9- TRANSMISSION DES PRODUCTIONS

Les productions sont à transmettre à l'adresse suivante :
dden79@ac-poitiers.fr

10-PRODUCTIONS DES ANNEES PASSEES ET ARTICLES DE PRESSE

Consulter le blog : <http://blogs79.ac-poitiers.fr/concourslaventurecitoyenne79/>

11-PIÈCES JOINTES

- Fiche inscription individuelle
- Fiche inscription groupe
- Fiche inscription classe